

Commune de L'Albenc
Département de l'Isère

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 OCTOBRE 2014
COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL

Date de convocation : 16 Octobre 2014
Nombre de conseillers : en Exercice 15
Présents 14
Votants 14

L'an deux mille quatorze et le vingt et un octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine ZAMORA, Maire

Présents : Mmes et Ms Ghislaine ZAMORA, Christelle GUIONNEAU, Marjory LUYTON, Nathalie LYONNE, Marlène MANTEGARI, Anne-Laure ROUQUAIROL, Véronique SCARINGELLA, Catherine STUCK, Brahim BASRI, Patrick BURRIAND, Gérard CAMBON, Christian JOLLY, Christian MATHIEU, Alexandre PICAT,

Excusé : Alexis BOUCHERAND,

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Christelle GUIONNEAU, secrétaire de séance.

1 – NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme GUIONNEAU est nommée secrétaire de séance.

2-APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce compte rendu.

3 – CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION ET A LA MISE A JOUR DU DOCUMENT D'URBANISME NUMERISE DU PLU

Les réflexions menées par le Département en matière d'aménagement des territoires, tant pour le suivi de ses projets spécifiques, que pour le pilotage de ses démarches partenariales, ont mis en évidence la nécessité de mettre en place un outil informatique de consultation et de suivi des documents d'urbanisme dématérialisés. Cette étape fait suite à une politique de partage de l'information géographique départementale engagée notamment par la mise à disposition de référentiels géographiques et par l'élaboration du plan cadastral informatisé. L'Etat s'est associé à la démarche et à la procédure de numérisation.

La démarche initiée par l'Etat et le Département vise à mettre en place un partenariat avec les communes pour mutualiser et harmoniser les pratiques en matière de numérisation des documents d'urbanisme.

La convention a pour objet de définir les engagements respectifs, en particulier les modalités de mise à disposition de base de données initiales, de mise à jour, d'assistance et d'utilisation des données.

Madame le Maire souligne que lors d'une modification du PLU, la commune sera tenue, si la convention est votée, de réaliser les mises à jour nécessaires. En cas de réalisation des mises à jour par

un prestataire il est à noter que le coût sera supporté par la commune. La commune devra aussi informer des mises à jour la Direction Départementale des territoires de l'Isère ainsi que le Département.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de cette convention.

4 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA 3C2V TRAVAUX EXTENSION DE LA CANTINE SCOLAIRE

La commune de l'Albenc effectue une demande de fonds de concours à la 3c2v pour un montant de 15 410 €.

Le plan de financement est :

DEPENSE H.T

Travaux	Objet de la dépense	Montant H.T de la dépense
Extension de la cantine scolaire	Maitrise d'œuvre et travaux de construction	154 102.11€

RECETTE :

Origine et caractéristique des recettes	montant
Subvention du conseil général dans le cadre de la dotation territoriale	24 428 €
Fonds de concours de la 3C2V (10% de 154 100 €)	15 410 €
Participation de la commune (74.15% de 154 102 €)	114 264.11 €
Total des recettes H.T.	154 102.11 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention.

5- MODIFICATION DU REGLEMENT ET DE LA TARIFICATION DE LA SALLE DES FETES DE L'ALBENC

M BURRIAND, Adjoint aux Travaux, informe l'ensemble du conseil municipal que la réglementation de la salle des fêtes mérite d'être revue. Plusieurs déconvenues ont été constatées notamment au niveau du nettoyage de la salle.

Il propose donc la création d'une nouvelle caution de 200€ pour le nettoyage, en plus de la caution matériel de 480 € (vol, dégradation...). En cas de non-respect de ces règles, la caution de propreté de 200 € sera encaissée.

Afin de permettre une bonne gestion de la salle, d'autres modifications s'imposent notamment au niveau des remises de clefs, des états des lieux entrant et sortant ainsi que de la gestion des poubelles.

M BURRIAND indique que les clefs seront données le vendredi à 16 H 30 uniquement pour les mariages, sinon elles seront laissées le samedi à 10 H. Leur restitution s'effectuera le lundi à 8H.

Ce changement d'horaire permet l'intervention de notre société de nettoyage le samedi matin et exceptionnellement le vendredi soir.

Aucune poubelle ne sera tolérée à l'intérieur et aux abords de la salle des fêtes.

La tarification proposée de la salle des fêtes est donc la suivante :

CAUTIONS POUR TOUTE LOCATION :

480€ + 200€ caution propreté (à établir sur 2 chèques distincts à l'ordre du trésor public)

LOCATIONS :

Associations de la commune :

Tarif été : 60€ - Tarif hiver 90€

Associations extérieures complémentaires à la vie communale :

Tarif été : 450€ - Tarif hiver : 500€

Personnes privées de l'Albenc (personnes domiciliées à l'Albenc, leurs enfants et petits- enfants) :

Tarif été : 150€ - Tarif hiver : 200€

Personnes privées extérieures à l'Albenc (UN HABITANT DE L'ALBENC DOIT SE PORTER GARANT) :

Tarif été : 450€ - Tarif hiver : 500€

Commerçants :

Tarif été : 550€ - Tarif hiver : 600€

CHAUFFAGE par système de jetons :

Pour les associations au cours des activités à titre gratuit.

Eventuellement pour les utilisations payantes hors périodes hivernales en cas de grand froid.

NETTOYAGE DE LA SALLE ET ORDURES MENAGERES

Le chèque de caution « état général de la salle » (480€) sera restitué après l'état des lieux.

Le chèque de caution « propreté » sera restitué après vérification du nettoyage de la salle (aucune poubelle ne sera tolérée à l'intérieur et aux abords de la salle polyvalente).

Tous les paiements se font par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Le tarif hiver correspond à la période du 15 octobre au 15 avril.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le nouveau règlement et la nouvelle tarification de de la salle des fêtes.

6- RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

Christelle GUIONNEAU, 1^{ère} adjointe, informe le conseil municipal qu'il convient de revoir les ratios d'avancement de chaque cadre d'emploi. Ce ratio est un pourcentage compris entre 0 et 100 qui est appliqué à l'effectif des agents remplissant les conditions statutaires d'avancement de grade.

Il appartient à l'assemblée délibérante de la collectivité, après avis du comité technique du Centre de Gestion de l'Isère, de fixer un taux de promotion pour chaque grade d'avancement.

Au vu de l'organigramme et des besoins en ressources humaines de la commune de l'Albenc, les propositions de taux de promotion suivantes seront soumises à l'avis du Comité Technique Paritaire.

GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION
<u>CADRE D'EMPLOIS ADJOINTS TECHNIQUES</u>	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (1 agent)	100%
Adjoint technique 2 ^{ème} classe (2 agents)	100%
<u>CADRE D'EMPLOIS AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES - ATSEM</u>	
Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe école maternelle (2 agents)	100%
<u>CADRE D'EMPLOI ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION</u>	
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe (1 agent)	100%
<u>CADRE D'EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF</u>	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe (1 agent)	100%
<u>CADRE D'EMPLOI REDACTEUR</u>	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe (1 agent)	100%

Aussi, il est demandé au conseil Municipal d'arrêter les taux de promotion pour avancement de grade des fonctionnaires de la commune suivant les modalités ci-dessus.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les ratios proposés.

7 – AUGMENTATION DU TAUX DE COTISATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE SOFCAP

Le statut de la fonction publique prévoit que l'employeur doit continuer à rémunérer un agent en arrêt de travail pendant la durée déterminée par les textes. Cette obligation s'avère lourde financièrement pour la collectivité.

Pour répondre aux besoins des communes, le centre de gestion de l'Isère a souscrit un contrat d'assurance dans un cadre commun.

La mairie de l'Albenc a adhéré à ce contrat en janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2015. Notre courtier assureur est la SOFCAP. Il nous offre une protection financière contre la maladie, les accidents du travail, la longue maladie, les maladie de longue durée, le mi-temps thérapeutique, la maternité, le décès des agents.

Le centre de gestion nous indique que notre assureur, LA SOFCAP, augmente sa tarification de 5 % à compter du 1^{er} janvier 2015. Une délibération est donc nécessaire car notre contrat initial n'indiquait pas cette augmentation tarifaire.

Les nouvelles conditions tarifaires pour l'année 2015 sont donc pour une collectivité employant entre 1 et 10 agents CNRACL :

- Franchise de 10 jours au taux de 5.62 %

L'augmentation sera pour notre collectivité de 5% sur le montant total annule assuré (traitement de base + NBI + charges patronales)

Cette augmentation impacte uniquement les cotisations pour les agents CNRACL et non pas les cotisations pour les agents IRCANTEC (autre contrat groupe SOFCAP)

Madame le Maire propose de reconduire ce contrat d'assurance jusqu'au terme prévu au départ avec l'augmentation de 5%.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le maintien dans le contrat groupe et l'augmentation de 5%.

8 – DIMINUTION DU NOMBRE D'HEURE DE TRAVAIL DU POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 2EME CLASSE : SUPPRESSION ET CREATION D'UN POSTE

Madame le Maire informe le Conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois des collectivités territoriales sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi ou de modification, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire

Madame le Maire indique au Conseil municipal que par délibération du 30 juin 2008, il avait été créé un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe annualisé à 15h51. Cet horaire a été augmenté plusieurs fois, depuis le 01/09/2013 il est à 27h40 hebdomadaires par délibération du 19 aout 2013.

Elle souligne que ce poste a été créé pour assurer la garderie périscolaire et la cantine scolaire.

Cependant, Madame le maire explique qu'en raison du grand nombre d'enfants, surtout d'âge maternel, inscrits à l'école à la rentrée 2013, des heures ont été mises à disposition de l'école.

Il a été acté, dans sa délibération du 2014-039, que la création d'un poste d'adjoint d'animation annualisé sur 36 semaines d'école et 2 semaines de garderie d'été porte le nombre d'heures à 27H40 hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2013.

Depuis le 1^{er} septembre 2014, l'effectif de la classe de CP concerné a diminué. L'aide à l'enseignant de l'école n'est plus nécessaire et réduit de 2h/jour pendant 4 jours hebdomadaires sur 36 semaines ce nombre d'heures. (8h / semaine)

Toutefois, considérant l'extension de la cantine scolaire, il est nécessaire de prévoir 12 h par semaine pour les repas et 6 h pour le ménage de la cantine.

En accord avec l'agent concerné et au vu de l'activité actuelle et des besoins de la collectivité, il est nécessaire de diminuer le nombre d'heures de ce poste passant de 27h40 à 23h40.

Le poste d'adjoint d'animation à 27h40 créé par délibération au 19 août 2013 est supprimé.

Un poste d'adjoint d'animation à 23h40 est créé à compter du 1^{er} septembre 2014.

Approbation à l'unanimité du conseil municipal.

9- EMBAUCHE D'UN AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES EN REMPLACEMENT D'UN AGENT EN CONGE MATERNITE

Christelle GUIONNEAU indique que suite au départ en congé maternité de Mathilde RAMAK, un jury a permis de recruter Pernelle BITH. Elle sera recrutée à compter du 3 novembre 2014 jusqu'à la fin du congé maternité soit la date estimée le 27 mars 2015, pour 35h hebdomadaire (lissage de son temps de travail sur 21 semaines de remplacement vacances scolaires incluses) indice brut 336 indice majoré 318 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle III d'agent spécialisé des écoles maternelles.

10- CONSEIL D'ECOLE DU 17 OCTOBRE ET SECURITE ROUTIERE

Nathalie LYONNE, adjointe en charge de la vie scolaire et des activités péri scolaire, fait le compte rendu du conseil d'école du 17 octobre au conseil municipal. (compte rendu du conseil d'école consultable sur le site albenc.fr)

Un bilan de fin de premier cycle est prévu le 3 novembre pour les TAP (Temps d'Activité Péri-scolaire)

11 – INFO : ENQUETE PUBLIQUE DU 4 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES DU RUISSEAU LE « VERSOUD »

Une enquête publique de demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau en vue de réaliser des aménagements hydrauliques sur le ruisseau le Versoud, sur le territoire des communes de La Rivière, de l'Albenc, St Gervais est ouverte.

L'enquête portera sur le projet de réalisation d'aménagement hydraulique sur le ruisseau le Versoud pour protéger et stabiliser les berges et talus afin de limiter les zones d'érosion et améliorer la configuration du lit du ruisseau.

Un registre est à disposition en mairie pour porter d'éventuelles des observations.

12- POINT SUR LES TRAVAUX RUE DU PRESSEUR

Les travaux enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et eaux usées sont presque achevés rue du pressoir. Il ne reste que le revêtement de la chaussée à réaliser.

L'entreprise COLAS intervient maintenant sur la rue Jocelyn.

M CAMBON, conseiller en charge du suivi des réseaux secs et humides, souligne que le financement des travaux est réalisé par la communauté de commune et par la mairie.

Il est opportun d'envisager la continuité des travaux sur la commune lors des prochaines réunions de préparation au budget communal.

13 – INFO LOGEMENTS

Les locataires de la poste ont donné leur préavis. Le logement sera libre en décembre.

Deux appartements type T4 restent à la vente. Toute proposition sera étudiée pour ces logements.

14- INFO COMMERCES ET MARCHE DE NOEL

Les commerçants de l'Albenc salon de coiffure, boulangerie et bar, organisent un marché de Noël le 29 novembre 2014.

Le bureau de Tabac devrait être repris prochainement.

Changement de propriétaire pour le Diable au Thym. M ROCHAS donne le relais à un jeune restaurateur et son épouse M et Mme Guichard Anthony à partir de mi- novembre 2014.

15 – CONFERENCE DES MAIRES ET ADJOINTS DU PAYS SUD GRESIVAUDAN DU 15 OCTOBRE A VINAY

Christelle GUIONNEAU relate la conférence des maires et adjoints du Pays Sud Grésivaudan. La fusion des trois communautés de communes la nôtre (Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors), communauté de communes du Pays de Saint Marcellin et la communauté de communes de la Bourne à l'Isère est envisagée. Un diagnostic des compétences et des finances est en cours d'élaboration pour permettre la réflexion aux élus et techniciens et éventuellement faire aboutir ce projet demandé par l'état.

16 –INFO ET DEBAT : TAXE TERRAIN ZA EN FRICHE (3C2V, communal)

Une quinzaine d'entreprises souhaiteraient s'implanter sur le territoire de la communauté de communes mais n'ont pu le faire faute de terrains disponibles.

Une réflexion est en cours actuellement à la communauté de communes sur la taxation possible des terrains en zone d'activité en friche.

L'Albenc est concernée par cette situation. Plusieurs terrains « en friche » intéresseraient des entreprises.

Il est prévu de prendre contact avec les propriétaires concernés avant toute mise en place d'une taxation communauté de communes et/ ou communale.

17- DEMATERIALISATION

Le protocole d'échange standard d'Hélios version 2 (PES V2) est la solution de dématérialisation des titres de recette, des mandats de dépenses et des bordereaux récapitulatifs. Il constitue, en outre, la modalité de transmission des pièces justificatives dématérialisées vers la DGFIP (la perception).

Le PES V2 remplacera obligatoirement à compter du 1er janvier 2015 les divers protocoles de transmission "à plat" des titres et des mandats, nécessairement doublés d'une transmission papier lors de l'envoi à la trésorerie.

L'adoption du PES s'effectue à l'issue d'une procédure de validation technique et fonctionnelle, nous sommes actuellement sur cette phase test.

18 – INFOS DIVERSES

- Ordures ménagères : Suite à une réunion avec le SICTOM, Christian JOLY, conseiller, informe de l'ouverture des Moloch au 1^{er} janvier 2015. Le démontage du système d'ouverture sera effectué par le SMICTOM.
- Compte rendu de la commission transport : un article est visible sur le site de la communauté de communes.
- Comice Agricole : le comice agricole 2015 aura lieu à Varacieux, la commune de l'Albenc n'a pas été retenue.
- La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11 h
- La prochaine réunion CCAS aura lieu le 27 octobre à 19 h
- Une réunion de présentation budget annexe aura lieu le 28 octobre à 20 h par M BUISSON

Le prochain conseil aura lieu le mardi 18 novembre 2014 à 20 h

Fait à L'Albenc le 27 octobre 2014

Ghislaine ZAMORA
Maire de l'Albenc

Affichage du